

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 39

EFFECTIF LEGAL : 39

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 07.07.2026
Convocation faite
Le 23.06.2026

ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 30 juin 2026

Délibération
N°2026-06-140

Mise en œuvre d'une
opération
d'autoconsommation
collective ouverte et
validation du Responsable
d'équilibre

L'an deux mille vingt-six, et le mardi trente juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT (à partir du point n°2026-06-111), Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Valérie D'AMARIO, M. Pascal GILLAUD, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT (à partir du point n°2026-06-115 au point n°2026-06-139), M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2026-06-112 puis à partir du point n°2026-06-134), Carole AVRIL, MM. Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Olivier DIEUDONNÉ, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, MM. Christophe LEONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (jusqu'au point n°2026-06-110), Mmes Marielle SAXE, Angélique WAUTOT (excusée jusqu'au point n°2026-06-114, pouvoir à M. Gérard DELATTE à partir du point n°2026-06-140), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Gérard DELATTE à partir du point n°2026-06-113 jusqu'au point n°2026-06-133), M. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Mme Roseline MADDI (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Mme Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article L. 2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la compétence optionnelle de la Communauté « Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »,

Considérant le partage de cette compétence avec les communes membres,

Considérant les résultats de l'étude juridique et financière autour de l'autoconsommation collective, indépendamment de la contrainte qui lui est imposée à la communauté par la loi d'accélération pour la production d'énergies renouvelables,

Considérant le programme d'actions traçant une orientation sur les énergies renouvelables dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) assuré par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes,

Vu la délibération n°2023-09-149 du 26 septembre 2023 approuvant le lancement d'une démarche d'autoconsommation collective d'énergies photovoltaïques – phase 1 de la manufacture de cycles à Revin,

Considérant la nécessité de recourir à un responsable d'équilibre et les résultats de la mission de consultation menée par Ingélios,

Entendu M. Jean-Marie BARREDA interroger sur le montant prévisionnel d'achat de l'électricité qui pourrait être erroné,

Entendu que le prix de rachat proposé par Symphonics, dans le scénario indiqué, est de 1,70 c €/ KWH et non 1,70 €/ KWH,

Considérant l'intérêt de bénéficier d'un pilotage fin entre production et consommation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le principe de mettre en œuvre une opération d'autoconsommation collective ouverte sur la base d'une création d'association,
- * **approuve** l'offre de Symphonics et le désigne comme responsable d'équilibre,
- * **approuve** l'insertion d'une mission de pilotage de la production de l'énergie,
- * **donne délégation** au Président pour la signature des documents ad'hoc.

Pour extrait conforme
Le Président
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET
2026.07.14 17:36:39 +0200
Ref:11381704-17184151-1-D
Signature numérique
le Président

